

N° 234 JANVIER 2015

SOMMAIRE

P.2-3	ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
P.4	RENTÉE 2015 - ÉDUCATION PRIORITAIRE
P.5	RENTÉE 2015
P.6	ACTION SOCIALE - HORS CLASSE
P.7	CERTIFIÉS
P.8	ACADÉMIE

« Charlie » nous oblige

Devant l'indicible, nous nous sommes retrouvés aux côtés de toutes celles et de tous ceux qui se sont levés pour dire leur refus de l'antisémitisme, leur refus de voir la liberté d'expression assassinée.

Un mouvement qui a porté haut et fort, comme rarement, l'adhésion aux valeurs de liberté qui fondent l'espace républicain et l'indignation devant la barbarie.

Ce cri de la conscience démocratique et civique, l'École l'a porté à travers toutes ses composantes, non sans difficulté parfois. Elle est, souvent démunie, au cœur des difficultés sociales et sociétales qu'engendre notre monde d'inégalités.

Oui, l'École est le lieu central où se construit l'adhésion aux valeurs républicaines, où s'ébauchent les fondements du « vivre ensemble », même si elle ne peut pas tout face aux injustices de notre société.

Nous le revendiquons, c'est le sens premier de notre choix d'enseigner.

C'est notre fierté.

Que la Nation redécouvre cette place centrale d'une École de la République, premier rempart face aux dogmatismes et aux affres de la marchandisation, et demande encore plus d'elle, c'est une exigence que nous portons, et depuis longtemps.

Que cela concerne les programmes disciplinaires trop souvent simplement utilitaristes, les conditions de travail irrespectueuses des élèves et des personnels, les moyens humains et matériels quantifiés comme des coûts à contraindre.

Se mobiliser pour que l'École ait plus d'ambition, et les moyens de ses ambitions, chacun, chacune, en a le devoir.

« Charlie » nous y oblige.

FRÉDÉRIC GAUVRIT.

mardi 3 février 2015

GRÈVE NATIONALE

N'oubliez pas votre cotisation syndicale

Édito

Maintenant :

Rassembler nos

professions dans l'action

À l'issue d'une période de deuil national dans lequel le SNES-FSU s'est pleinement inscrit, le débat démocratique reprend toute sa place et la Nation s'interroge sur les mesures à prendre pour qu'une telle situation ne se reproduise plus. Elles sont de plusieurs ordres et l'Éducation doit y prendre toute sa part.

Mais il est urgent de mettre pleinement les actes en accord avec les discours de priorité à la jeunesse, de refondation de l'École et de relance de l'Éducation Prioritaire.

L'École publique et laïque, creuset de la République, confrontée aux tensions sociales, peine à réaliser sa mission : faire accéder chaque enfant à une culture commune pour l'inscrire dans un destin collectif.

Après une décennie de suppressions de postes, notre travail est sapé par les logiques budgétaires. Il est empêché par des réformes imposées contre l'avis des personnels.

Les méthodes managériales en vogue dans les établissements et dans les services sont à l'opposé des valeurs de la République et de son École.

Renforcer les taux d'encadrement, réfléchir au temps scolaire et extrascolaire des élèves, rétablir la formation continue des professeurs, réfléchir aux contenus enseignés, qu'il s'agisse d'éducation civique ou d'enseignement du fait religieux, éduquer à l'usage des nouveaux médias, lutter contre l'échec scolaire et le décrochage : ces chantiers doivent se poursuivre et enfin aboutir sur de vraies solutions. Pour cela, les personnels, qui exercent au quotidien au contact de la réalité et de la jeunesse, doivent être écoutés et entendus.

À l'issue des élections professionnelles qui se sont déroulées dans les conditions que tout le monde connaît du 27 novembre au 4 décembre, le SNES-FSU et la FSU restent la référence dans l'Éducation nationale, dans notre académie comme au plan national. Nous sommes majoritaires et les autres organisations sont loin derrière. Certes, nous enregistrons des reculs, des pertes de sièges.

À l'inverse d'organisations qui proposent des discours simplistes ou invoquent une École qui n'existe plus, et qui les élections passées, laissent les personnels seuls, notre responsabilité d'organisation majoritaire, c'est de rassembler la profession.

La rassembler dans des combats unificateurs pour le second degré : imposer une politique éducative à la hauteur des besoins, en finir avec des méthodes managériales indignes, préserver nos disciplines et nos métiers, revaloriser nos salaires et nos carrières pour mettre fin à la crise de recrutement.

C'est tout le sens de l'appel à la grève de la FSU et de ses syndicats, le mardi 3 février pour nos conditions de travail, nos salaires et notre formation.

Alain Galan, Secrétaire général du SNES-FSU, le 21 janvier 2015.

Hors classe



Gael BECETTE



Gérard FELCE

Classe normale



Brigitte LEVY



Anne MONNET



Catherine LAURENTI

Et Lydia MISLJENOVIC.

VOS ÉLUS COPSYP EN CAPA



Julie POUCHKO



Corine FERRY



Véronique BERNARD



Leïla JOMAIN



Nathalie MORENO

Et Patricia MANIERE.

VOS ÉLUS SNES-FSU EN COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE



Fabienne LANGOUREAU



Richard GHIS



Alain GALAN



Maryvonne GUIGNONNET

VOS REPRÉSENTANTS SNES-FSU EN CTSD06



Jean-Paul CLOT



Didier GAUFER



Alain GALAN



Baptiste ROSSO

VOS REPRÉSENTANTS SNES-FSU EN CTSD83



Maryvonne GUIGNONNET



Dominique QUEYROULET



Coline ROZEROT

CCP DES NON-TITULAIRES

- Nassira KHENISSA, clg Picasso, Vallauris
- Jean-Luc LEVENES, clg Vento, Menton
- Kabil HAMOUDA, lyc Dolle, Antibes
- Nathalie MASINI BRUNO, clg La Peyroua, Le Muy

CCP des AED et AESH

- Audrey ZARCO, clg la Ferrage, Cuers
- Khalida AZIMI, école Prévert, Nice
- Vincente COLETTI, clg Nans, Aups
- Tony LOMBARDO, lyc d'Estienne d'Orves, Nice
- Nadia BIGOT, école Toreille, Vence
- Lori KAM-NAKCH clg la Ferrage, Cuers

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LA FSU EN RÉGION

PAR

RICHARD GHIS



Dans les lycées, la FSU majoritaire absolue chez les agents.

Avec une participation de 85,46%, lors d'un vote à l'urne et sur le lieu de travail « arraché » par le SNUACTE-FSU auprès de la collectivité régionale pour assurer une véritable démocratie, la FSU obtient dans les lycées de notre académie 490 voix sur les 927 suffrages exprimés.

La FSU est donc avec 52,86% des voix très largement en tête devant la CGT (27,08%) de plus de 25 points et l'UNSA (12,08%) de plus de 40 points. Les autres organisations faisant des scores inférieurs à 5%.

Ce bon résultat dans les lycées de notre académie est confirmé au niveau global du conseil régional PACA avec 45,2% des suffrages exprimés pour la FSU laissant loin derrière les autres organisations : CGT (28,31%), FO (9,75%), CFDT (6,62%), UNSA (5,19%), CFTC (2,93%) et SUD (1,99%).

Vote dans la territoriale : en PACA la FSU est la quatrième force syndicale.

Dans la Fonction Publique Territoriale avec 8 213 voix (+ 338 par rapport à 2008) la FSU en PACA

devient avec près de 9 % des suffrages la quatrième force syndicale derrière la CGT (25,2%), FO (24,1%) et la CFDT (9,7%). En revanche, la FSU n'obtient pas, suite à ce scrutin dans la Fonction Publique Territoriale, d'élus dans les deux départements de notre académie.

La FSU et ses syndicats : une force incontournable en région PACA.

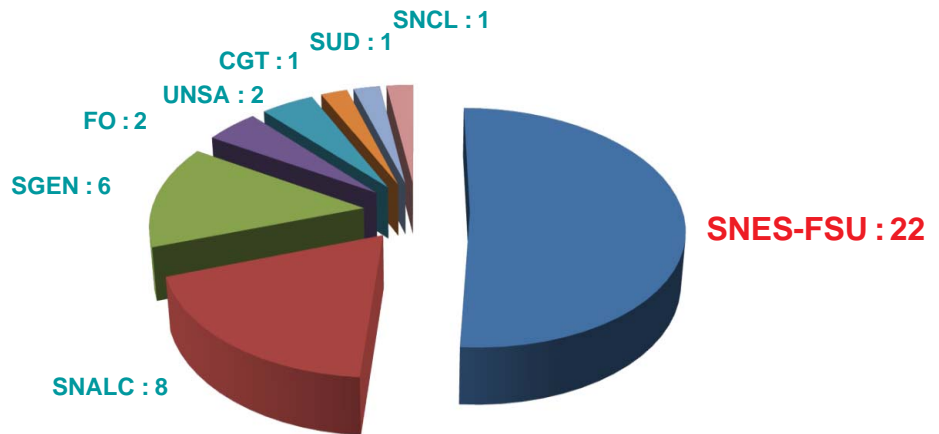
Malgré des progressions différentes d'un secteur à l'autre, la FSU est encore un peu plus une force syndicale avec laquelle il faut compter en région PACA. La FSU reste la première force dans l'Agriculture comme dans l'Éducation nationale. Dans l'Éducation nationale, malgré une baisse de ses résultats, la FSU (- 1 257 voix) est largement en tête et l'avance de la FSU en PACA (près de 20 points par rapport à l'UNSA) est plus forte que nationalement. La progression dans la Fonction Publique Territoriale renforce donc la représentation globale de notre fédération.

Plus que jamais il nous faut continuer à travailler dans les différents secteurs pour renforcer nos positions et continuer à implanter notre fédération dans les différents secteurs de la Fonction Publique.

Répartition des sièges en CAPA

Agrégés, Certifiés, CPE, Co-Psy, PEGC

(43 sièges)



Vos représentants FSU en Commission de l'Action Sociale

Académique : Frédéric Gauvrit (SNES), Coline Rozerot (SNES), Antonia Silveri (SNASUB), Gauthier Broquet (SNUIPP), Julie Lantrua (SNUIPP), Jean-Pierre Calistri (SNUIPP), Marie-Joséphine Primard (SNICS), Jean-Pierre Laugier (SNES).

Alpes-Maritimes : Antonia Silveri (SNASUB), Julie Lantrua (SNUipp), Jean-Pierre Laugier (SNES), Sandrine Rousset (SNUipp), Marie-Joséphine Primard (SNICS), Gauthier Broquet (SNUipp), Frédéric Gauvrit (SNES), Martine Bérenguer (SNEP).

Var : Jean Pierre Calistri (SNUipp), Coline Rozerot (SNES), Brigitte Rebout (SNEP), Yves Langlois (SNASUB), Valérie Dalmasso (SNUACTE), Evelyne SchaeGIS (SNES).

Vos représentants en Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail

Académique : Jean-Pierre Laugier (SNES), Gérard Permingeat (SNEP), Martine Berenguer (SNEP), Dominique Queyroulet (SNES), Gauthier Broquet (SNUipp), Valérie Dalmasso (SNUACTE), Pascale Previt (SNEP), Julie Lantrua (SNUipp).

Alpes-Maritimes : Gauthier Broquet (SNUipp), Pascale Previt (SNEP), Julie Lantrua (SNUipp), Martine Berenguer (SNEP), Jean-Pierre Laugier (SNES), Sandrine Rousset (SNUipp), Didier Gode (SNES), Isabelle Devallois (SNICS).

Var : Gérard Permingeat (SNEP), Sylvie Bourrely (SNUipp), Dominique Queyroulet (SNES), Valérie Dalmasso (SNUACTE), Julien Giusanno (SNUipp), Geneviève Clerc (SNES).

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

LE SNES-FSU ET LA FSU TOUJOURS MAJORITAIRES

Du 27 novembre au 4 décembre 2014, pour la première fois, tous les personnels, titulaires et non-titulaires, des trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale) étaient appelés à désigner leurs représentants par leur vote aux élections professionnelles. Dans l'Education nationale, le SNES-FSU, avec les autres syndicats de la FSU, y a porté ses revendications, pour l'unité du second degré, pour la revalorisation de nos métiers et pour la défense du service public d'éducation. Si dans ce scrutin, le SNES-FSU et la FSU ont connu des reculs, ils restent majoritaires et laissent loin derrière leurs concurrents.

Une modalité de vote qui continue de poser problème.

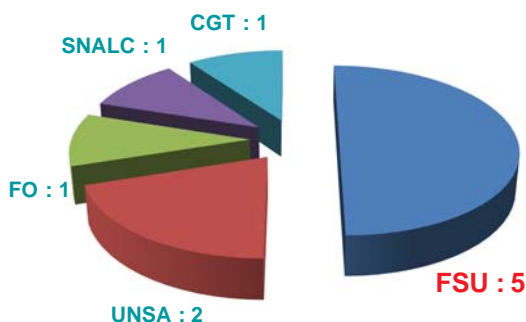
La participation à ces élections, dans l'Education nationale, n'a pas effacé la baisse importante subie en 2011, à l'occasion du premier scrutin électronique, même si une légère remontée a été enregistrée. Cependant les taux de participation restent très éloignés de ceux observés lors des élections de 2008.

Pour les CAPA du second degré, la participation est à 50,31% contre 46,70% en 2011. Pour le comité technique académique, la participation est de 44,44% contre 41,91%. Rappelons qu'en 2008, dernier scrutin où la modalité de vote était le vote à l'urne sur le lieu de travail, la participation, tous corps confondus, avoisinait les 65%.

Cette faiblesse de la participation tient avant tout aux modalités de vote et de campagne. Le vote par internet, en dépersonnalisant le vote et en l'écartant du lieu de travail, ne crée pas de lien entre les électeurs et les organisations candidates.

Le grand nombre de dysfonctionnements constaté dans les procédures d'accès au vote a empêché une partie de nos collègues de voter. Le passage obligé par la boîte académique a ainsi été un frein important. Dans les établissements, les chefs d'établissement n'ont pas fait, cette année encore, d'efforts pour favoriser la participation. L'absence d'affichage et de publicité sur les listes autre que par l'intermédiaire des boîtes professionnelles n'a pas créé les conditions d'une réelle campagne. Il faut repenser les modalités et l'organisation du scrutin qui ont encore conduit à la minoration inacceptable du poids des personnels de l'Éducation nationale et du syndicalisme enseignant dans la Fonction publique.

Répartition des sièges au CTA



PAR
ALAIN GALAN



Le SNES-FSU et la FSU toujours majoritaires.

L'élection du Comité Technique Académique (CTA) a confirmé la première place de la FSU – avec 40,70% et 5 sièges sur 10- qui perd cependant 6,87 pts et un siège au profit de FO. La FSU devance la deuxième organisation de plus de 20 points, la troisième de près de 30 points. Au Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) des Alpes-Maritimes, la FSU conserve ses 6 sièges sur 10. Au CTSD du Var, la FSU perd un siège au profit de FO.

Dans les CAPA des corps du second degré de l'académie, le SNES-FSU et les syndicats de la FSU (SNEP, SNESUP) perdent un siège chez les agrégés – 6 sièges sur 10- et deux sièges chez les certifiés – 9 sièges sur 19- et conservent tous leurs sièges chez les CPE et COPSYP-DCIO. Globalement, les listes présentées par le SNES-FSU et les syndicats de la FSU ont perdu 325 voix et environ 7,5 points. Ce sont les listes présentées par FO et le SNALC qui ont le plus progressé.

Sur l'ensemble des CAPA, où le SNES-FSU était candidat, il devance la deuxième organisation de plus de 28 points, la troisième de plus de 38 points. À la CCP des contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, la liste SNES-SNEP-SNUEP-SNUIPP-FSU gagne des voix et perd cependant un siège -2 sièges sur 3- au profit du SGEN-CFDT. Pour la CCP des AED-AESH, la liste SNES-SNEP-SNUEP-SNUIPP-FSU perd également un siège -3 sièges sur 5- au profit de FO.

La perte en voix dans un contexte de hausse de la participation, même si elle est faible, doit cependant nous interroger, sur nos mandats, sur notre politique de communication, sur nos pratiques militantes et sur la visibilité du travail de nos militants et de nos élus.

Le contexte politique entraîne, dans la vision de certains de nos collègues, une association entre syndicat majoritaire et politique gouvernementale. Le repli sur soi ou la droitisation des esprits se substituent chez certains au nécessaire combat collectif pour nos droits, nos salaires et l'amélioration de nos conditions de travail. FO et le SNALC ont surfé sur la vague assimilant situation passée à situation meilleure, conservatisme et sauvegarde des intérêts professionnels.

Nous devons également revoir notre manière d'agir au quotidien, à la fois dans la façon dont nous rendons compte de notre travail d'élus, comme dans notre travail militant sur le terrain des établissements dans lesquels le réseau militant s'est distendu. Nos publications ne peuvent assurer seules la visibilité du SNES-FSU. Rassembler nos professions et renforcer l'outil majoritaire à leur service est une nécessité.

Vos élus certifiés en commission de réforme.

Alpes-Maritimes : Jean-Pierre Laugier, Christophe Ricerchi. **Var** : Abdellah El Ouarraq, Guillaume Laborie. Pour les autres corps, vos représentants seront élus dès la réunion de la 1^{ère} CAPA.

VOS ÉLUS AGRÉGÉS EN CAPA

Hors classe



Fabienne LANGOUREUX Marie-Jeanne CHEVREMONT

Classe normale



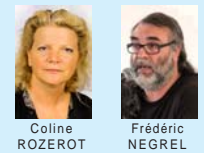
Et Dimitri GARCIA.

VOS ÉLUS CERTIFIÉS EN CAPA

Hors classe

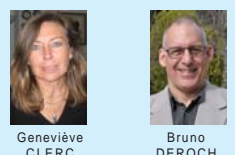


Alain GALAN Jean-Pierre LAUGIER



Coline ROZEROT Frédéric NEGREL

Classe normale



Geneviève CLERC Bruno DEROCH

	06	83	ACA
Clg	-300	-918	-1218
LP	54	157	211
Lyc	547	642	1189

Emplois créés à la
rentrée 2015 dans
l'académie de Nice

+ 33

Bilan des emplois entre
les rentrées 2007 et 2015

- 784

+ 65 %

C'est l'augmentation de la part fixe de la « prime de responsabilité » des recteurs qui passe de 15 200 • à 25 620 •. On ne dit pas qu'ils ne la méritent pas. Mais en avec un point d'incide bloqué depuis 2010...

Allocations familiales

Lu sur <http://www.eric-ciotti.fr/>
«Eric Ciotti propose la suppression des allocations familiales aux parents des enfants qui ne respectent pas les valeurs de la République»

En revanche, nous ne savons pas à l'heure où nous publions ces lignes si cette proposition sera élargie aux parents qui pratiquent de la surfacturation dans le cadre des campagnes politiques ?

RENTREE 2015

RENTREE DANS LES ÉTABLISSEMENTS, DU NEUF AVEC DU VIEUX.

PAR
ALAIN GALAN



Madame le Recteur a présenté en CTA le 20 janvier, les grandes orientations de la rentrée 2015. Au-delà de la mise en oeuvre du nouveau décret statutaire et des nouvelles indemnités (IMP), rien de nouveau.

Le ministère a attribué à notre académie 33 emplois qui seront bien insuffisants pour répondre aux besoins de nos élèves. 25 emplois seront implantés dans les établissements, et la plupart seront nécessaires pour financer la «réforme» de l'Éducation prioritaire (pondérations en REP+, entrée de 3 nouveaux collèges, promesses pour les exclus) et 8 iront abonder le potentiel de remplacement.

Sur la totalité de la dotation académique, 2678 HSA sont transformées en IMP, ce qui représente 12,8 % des HSA cette dotation.

Les dotations globales (HP + HSA) déléguées aux établissements seront en baisse car une partie des HSA ont été transformées en IMP. Madame le Recteur a indiqué que les IMP attribuées prévisionnellement à chaque établissement correspondait à la situation antérieure. Des ajustements seront donc à prévoir. Les HP devraient, à structure équivalente, rester au niveau de l'année précédente, c'est à dire notoirement insuffisantes. Dans ces conditions, et avec des évolutions globales d'effectifs limitées mais contrastées selon les types d'établissement et les départements, rien ne changera vraiment. Toujours des effectifs chargés, toujours des heures en petits groupes insuffisantes, toujours des horaires plancher en collège, toujours classes de langue à 35, toujours si nous laissons faire.

ÉDUCATION PRIORITAIRE

GÉRARD PHILIPPE PERD SA ZEP, L'ACTION AURA POURTANT SEMÉ POUR L'AVENIR.

PAR
FABIENNE LANGOUREAU



Le Collège Gérard Philippe de Cannes la Bocca n'est plus ZEP. Mais il ne sera pas REP. Le voilà devenu un collège bien comme il faut si l'on en croit les statistiques ministérielles !

Qu'importe si la réalité du terrain dément cette vérité virtuelle. Car ce collège, derrière une mixité apparente due à la présence des élèves de La Roquette-sur-Siagne, banlieue de plus en plus résidentielle, est d'abord celui d'un quartier populaire, Ranguin, où sévissent les pires difficultés sociales. Cette réalité se retrouve dans le pourcentage de catégories socio-professionnelles défavorisées beaucoup plus élevé dans les écoles primaires du quartier qu'au collège.

Il est vrai que nos collègues ont bien travaillé, accumulé les projets, les réussites mais le taux de passage en 2nde Générale et Technologique reste de plus de 10 points sous la moyenne académique. Et quand on sait que le collège va perdre les élèves de La Roquette dans les 3 ans à venir avec l'ouverture du collège de Pégomas, tout indique que Gérard Philippe, de par ses fragilités, devait rester dans l'Éducation Prioritaire.

Et si d'autres collèges devaient rentrer dans le dispositif, il fallait donc dégager des moyens supplémentaires pour les créer. En effet, comment ne pas penser qu'aujourd'hui, dans notre pays, ce sont non pas 15 mais au moins 50 % des établissements qui devraient bénéficier des effectifs allégés des REP.

Pourtant, manifestation de 800 personnes, occupation du collège une nuit, enterrement symbolique du collège, manifestations devant le rectorat, tous ces arguments de bon sens, toutes ces actions rassemblant la quasi-totalité des enseignants et de très nombreux parents, avec la FCPE, se seront finalement heurtés à la surdité obstinée des autorités rectorales.

Celles-ci ont cependant dû lâcher du lest et promettre le maintien intégral des moyens ZEP pendant trois ans, promesse réitérée lors du CTA du 20 janvier à la demande du SNES-FSU. La bataille va donc continuer pour que la promesse soit tenue – l'examen de la prochaine DGH en sera la première étape – et pour récupérer le statut REP dès lors que les élèves de La Roquette auront quitté le collège pour celui de Pégomas en 2017.

Au moment où le premier ministre évoque « un apartheid territorial, social et ethnique », formule dans laquelle il est difficile de ne pas reconnaître pour une large part le quartier Ranguin, enseignants et parents de Gérard Philippe sont donc plus que jamais fondés à réclamer à la fois la hausse des crédits dévolus à l'éducation prioritaire et le classement en REP de leur collège.

Pour le Rectorat et le ministère, la partie n'est donc ni jouée ni gagnée.



LES NOUVEAUX DÉCRETS, LA GRANDE FOIRE !

PAR

FABIENNE LANGOUREAU



Le nouveau décret satulaire distingue le service d'enseignement (ce sont nos maxima de service : 18h pour les certifiés et 15h pour les agrégés) et des « missions » liées.

Dans le service en lycée, l'heure de chaire est remplacée par une pondération à 1,1 des heures effectuées en cycle terminal, dans la limite d'une heure, toutes les heures étant prises en compte (classes, groupes, TP, TD, TPE, AP...), toutes les disciplines étant concernées et la notion de classe « parallèle » disparaissant.

Les «IMP»

Le texte introduit par ailleurs de nouvelles missions, intitulées « missions particulières », qui seront quant à elles rémunérées en indemnitaire, appelées Indemnités Missions Particulières. Ce sont elles qui doivent retenir toute notre attention. En effet, en ce qui concerne ces « missions particulières », la version actuelle du décret, qui en l'état n'est pas satisfaisante, ne fait que lister une série de missions sans hiérarchie aucune et il multiplie les taux de rémunération possibles ; il ne cadre ni les montants de l'indemnité, ni les conditions de son attribution.

Le décret énumère les missions pouvant être accomplies au sein de l'établissement : coordonnateur de discipline, coordonnateur de cycle ou de niveau d'enseignement, référent culture, référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques...

Le chef d'établissement sera simplement tenu de présenter au conseil d'administration, sur proposition du conseil pédagogique, les missions qu'il prévoit de confier dans l'établissement et les modalités de leur mise en œuvre.

Suite aux interventions du SNES-FSU, la gestion du laboratoire de technologie et la coordination des activités physiques sportives et artistiques ont néanmoins été intégrées dans la liste globale de missions.

D'autres missions d'intérêt pédagogique ou éducatif, définies par le chef d'établissement au regard des orientations académiques et du projet d'établissement, pourront être indemnisées.

Le texte prévoit une indemnité pour l'exercice de ces « missions particulières ». Il a pour objet de décliner la prise en compte des missions reposant sur le volontariat, prévues dans l'article 3 du décret 2014-940 définissant les obligations réglementaires de services. Pour le SNES-FSU, de nombreuses dispositions de ce texte doivent être revues tant sur la hiérarchisation des missions que sur le montant prévu pour ces indemnités.

Rémunération à la carte ?

En ce qui concerne la rémunération de ces missions, le ministère prévoit 5 taux d'IMP en fonction de l'importance de la mission : le taux plein : 1 250 •,

décliné ensuite en 1/4 de taux : 300 • (pour une mission ponctuelle), en 1/2 taux : 625 •, en double taux : 2 500 • voire en triple taux : 3 750 •. Une circulaire ministérielle indiquera le taux préconisé pour chaque mission. Le ministère a fixé le montant du taux plein à la moyenne du montant mensuel des HSA de professeurs certifiés attribuées pour des décharges non statutaires.

Tout d'abord, le SNES-FSU entend bien ainsi s'assurer de davantage de transparence lors de l'attribution des IMP pour la rémunération de certaines missions effectuées dans l'établissement. Mais, si nous ne pouvons qu'être favorables à une gestion reposant sur des critères connus de tous et à une présentation des missions pour éviter la gestion obscure des HSE telle qu'elle pouvait avoir lieu, il est très important de rappeler la mention du volontariat qui figure dans l'article 3 du décret 2014-940.

Le SNES-FSU continue à dénoncer l'étalement des rémunérations proposées, considérant que le triple taux relevait de missions d'importance nécessitant plutôt une décharge ou une inscription dans le service qu'une indemnisation. Il réclame une circulaire pour cadrer ces taux de rémunération au regard des missions.

Interventions du SNES-FSU en CTA.

Lors du CTA du 20 janvier, les élus SNES-FSU ont obtenu la tenue d'un CTA spécial pour fixer un cadrage précis de ces missions et des modalités de leur mise en œuvre. Nous avons rappelé qu'il nous paraîtrait inconcevable que selon les établissements, la fonction de coordonnateur de discipline, par exemple, ne soit pas indemnisée de la même façon. De même, nous avons attiré l'attention de l'administration sur les risques de tensions entre collègues qui pouvait engendrer la répartition de ces IMP, et de tensions vis-à-vis des chefs d'établissement qui n'écouterait pas les souhaits des équipes et ne consulteraient pas.

Lors des CA d'établissement de début février, les élus vont donc voir arriver une DGH déclinée en trois parties : Heures Poste, Heures Supplémentaires Année et... IMP !

Il s'agira lors de ce CA, comme les autres années, de voter le TRMD et si nécessaire de l'amender. Madame le Recteur s'est engagée à le rappeler aux Chefs d'établissement qui ont parfois tendance à l'oublier...

Enfin, le SNES-FSU continue bien entendu à imposer qu'aucun personnel ne perde de rémunération et que le taux plein indemnitaire soit aligné sur le taux de l'heure supplémentaire d'agrégé et les discussions se poursuivent actuellement avec le Ministère ! On le voit : rien n'est gagné. Alors pour gagner plus, plus que jamais, tous dans la rue le 3 février !

Jean Pierre LAUGIER, Secrétaire Général adjoint SNES-FSU et Françoise HENNECART, Représentante académique des COPSY et DCIO, ont rencontré le

8 janvier 2015 le Secrétaire Général d'académie, ainsi que le Directeur de Cabinet et le Chef du Service Académique de l'Information et de l'Orientation.

Nous avons abordé trois points, et en premier lieu le projet de convention Rectorat/Région devant définir une coordination de nos services avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).

Nous avons demandé que soit enfin prévue une concertation avant la signature de cette convention impliquant les rectorats d'Aix-Marseille et Nice. Nous fondant sur la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi, et à la démocratie sociale, en particulier sur les termes de l'article 22, nous avons rappelé que les CIO et les personnels ne font pas partie du SPRO, ils y contribuent, que cette contribution ne peut être que dans le respect de nos compétences, de nos pratiques, de nos missions prioritaires et de notre rattachement à l'Éducation nationale. Nous avons ensuite déroulé nos observations sur le texte de la convention et proposé nos amendements. Le SNES-FSU a également soulevé les questions que pose la poursuite du pilotage des plateformes de suivi des décrocheurs par les DCIO alors que la région en a désormais la responsabilité.

Pour redessiner la carte cible des CIO, Madame le Recteur, sur la base de différents critères, a envisagé plusieurs scénarii. Nous avons déclaré totalement inapproprié le critère bassin d'emploi qui réduirait le nombre de CIO de 13 à 6. Le scénario n°1, conserver tous les CIO y compris les CIO à gestion départementale, est le seul acceptable.

Enfin, concernant la question des postes non pourvus par des titulaires, nous avons attiré l'attention sur le risque de voir augmenter le nombre de contractuels.

Nous avons le sentiment d'avoir été écoutés avec attention et espérons que ces échanges auront une suite positive pour notre profession.

FRANÇOISE HENNECART.

Consultation sur le projet de programme d'Enseignement moral et civique (EMC) au collège et au lycée : le comble de l'inacceptable.

Alors que l'actualité met sur le devant de la scène le rôle de l'École dans l'accès de toutes et tous à une citoyenneté éclairée et vivante, la conception de cet enseignement, dont la Ministre fait le fer de lance de son « plan global de mobilisation », est un enjeu considérable. La concertation se fait selon des modalités inacceptables imposées par le ministère.

Le calendrier défini est trop contraint pour que les personnels puissent s'en saisir. Le document de synthèse proposé sur Eduscol est indigent. Aucun débat sur les contenus n'est prévu, comme aucun temps banalisé de concertation. On ne connaît encore aucune des modalités de mise en œuvre de cet enseignement. Sauf que le conseil pédagogique des établissements validerait des progressions pédagogiques. Du grand n'importe quoi !

Le SNES-FSU appelle l'ensemble des collègues, à débattre collectivement du contenu du projet de programme d'EMC, à refuser le canevas de la consultation imposé par le ministère et, en tout état de cause, à affirmer clairement le refus de toute intervention institutionnelle du conseil pédagogique dans la détermination de la progression pédagogique de chaque enseignant, en envoyant un mail individuel ou collectif à emc-consultation-2014-2015@education.gouv.fr

FRÉDÉRIC GAUVRIT.



ACTION SOCIALE

LA FSU, COMME TOUJOURS, EN PREMIÈRE LIGNE.

PAR

FRÉDÉRIC GAUVRIT



Les élections professionnelles de décembre 2014 sont sans appel. Traduites en termes de représentativité à la Commission Académique de l'Action Sociale (CAAS), la FSU y obtient quatre sièges, l'UNSA et le SNALC un chacun.

De quoi poursuivre efficacement le travail engagé depuis 2013, et qui nous oblige en termes de résultats.

Avec toujours les mêmes principes que nous souhaitons mettre en avant.

Si la revalorisation du point d'indice reste la meilleure des protections face aux difficultés matérielles que beaucoup rencontrent, l'Action Sociale ne doit pas être négligée. Elle constitue un élément incontournable de réduction des inégalités et de redistribution au sein d'une entreprise ou d'un ministère.

Augmenter les budgets.

Première priorité, contraindre l'employeur à augmenter les budgets qui lui sont consacrés. Qu'ils puissent rapidement atteindre 3 % de la masse salariale de l'Éducation nationale. Ainsi dans l'EN, le budget annuel « Action Sociale » par agent est de 26 €, et de 20.87 € dans l'Académie de Nice ! Quand au ministère des Finances il atteint 623 € par agent !

De nouvelles prestations.

Deuxième priorité, développer les ASIA (Aides Sociales d'Initiatives Académiques) pour tous les personnels qui ne sont pas éligibles aux PIM

(Prestations Interministérielles d'Action Sociale). Pour que de réelles prestations sociales évitent aux personnels les plus fragiles de se retrouver dans une situation de grande insécurité matérielle.

Notre force, ce sont aussi les résultats obtenus depuis 2013.

Sera mis en œuvre au 01/09/2015, une nouvelle politique de communication de l'Action Sociale dans l'académie de Nice pour que tous les bénéficiaires potentiels soient mieux informés. Une charte graphique spécifique à l'Action Sociale a été définie. Tous les établissements accueilleront un affichage dédié, comme y sera désigné un référent d'information sur l'Action Sociale académique. Une brochure présentant les prestations sociales va être éditée pour être distribuée à tous les nouveaux entrants dans l'académie et sera à disposition en nombre suffisant dans tous les établissements.

Toujours au 01/09/2015 entrera en vigueur une nouvelle ASIA à destination des AED, AESH, AVS, et de tous les agents jusque là écartés du dispositif des PIM : l'ASIA « CESU-Garde d'Enfants ». Calquée sur la PIM du même nom, elle va permettre à beaucoup de trouver des solutions viables pour concilier vie parentale et vie professionnelle. Sa construction est en cours et les représentants de la FSU à la CAAS y prennent une part prépondérante.

Comme dans les réflexions qui doivent permettre d'aller encore plus loin que ces premiers résultats.

HORS CLASSE

UNE REVENDICATION HISTORIQUE ENFIN ACTÉE !

PAR

JEAN-PIERRE LAUGIER



«Tous les enseignants ont vocation à bénéficier de l'accès à la hors-classe avant la fin de leur carrière.»

Cette revendication historique et constante du SNES-FSU est depuis l'an passé actée par le ministère dans les conclusions des discussions sur le métier des enseignants. Les notes de service ministérielles du 16/12/14, parues au BOEN n°1 du 01/01/15, et fixant le cadre et les modalités d'accès à la hors-classe pour les professeurs certifiés, agrégés et les CPE, traduisent cette avancée très importante à porter au crédit du SNES-FSU. Cependant, persistent encore dans les textes les dispositions qui aboutissent à l'exclusion de trop nombreux collègues de ce débouché naturel de carrière : plus que jamais, le SNES-FSU et ses élus amplifient le combat contre les injustices et les inégalités créées par l'idéologie du « mérite » à laquelle s'accroche encore l'administration. Nous y opposons la notion statutaire de valeur professionnelle, où l'expérience et la qualification disciplinaire et pédagogique sont des éléments clefs de l'évaluation.

Accès à la hors-classe

Les circulaires rectorales en date du 6 janvier définissent les modalités d'inscription aux tableaux d'avancement à la hors-classe. L'une pour la hors-

classe des certifiés et des CPE et l'autre celle des agrégés. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit, pour être éligible, d'avoir atteint le 7ème échelon de la classe normale au 31 août 2015.

Hors-classe des certifiés et des CPE

Du 21 janvier au 17 février, chefs d'établissements et corps d'inspection sont invités à donner leur avis sur l'accès à la hors-classe des certifiés. Ces avis sont consultables, en ligne, via I-prof, à partir du 15 mai.

La CAPA qui examinera le tableau d'avancement à la hors-classe des certifiés est actuellement prévue le 26 mai. Celle des CPE, le 3 juin

Hors-classe des agrégés

A partir de 2 février, les personnels recevront, via I-prof, un message leur indiquant qu'ils remplissent les conditions pour accéder à la hors-classe. Il convient, alors, de vérifier les éléments de carrière à partir desquels le tableau d'avancement sera élaboré. Du 2 au 16 mars, chefs d'établissements et corps d'inspection sont invités à donner leur avis sur l'accès à la hors-classe des agrégés. Ces avis sont consultables, en ligne, via I-prof, à partir du 15 mai.

La CAPA agrégés, préalable à la CAPN, qui examinera les candidatures, est prévue le 24 avril.

AVANCEMENT D'ÉCHELON, CAPA DU 6 JANVIER 2015.

PAR
ALAIN GALAN



La première CAPA des certifiés après les élections professionnelles de 2014 avait principalement pour ordre du jour l'avancement d'échelon des certifiés. Préalablement à cette opération de carrière, ont été élus vos représentants en commission de réforme (voir p2).

Cette CAPA a été l'occasion de rappeler les revendications du SNES-FSU.

Blocage salarial.

Depuis le 1er juillet 2010, nos salaires sont bloqués. Si rien ne change, ce sera le cas jusqu'en 2017. Le point d'indice qui n'augmente pas, c'est la rémunération qui stagne et la baisse assurée du pouvoir d'achat même avec une inflation faible. Le dernier rapport de l'OCDE, pourtant peu réputée pour soutenir les fonctionnaires, vient opportunément de le rappeler : la France est le seul pays, avec le Japon et la Grèce où le salaire des professeurs a diminué en valeur réelle entre 2000 et 2012, d'au moins 10 % soit un mois de salaire perdu par an. Avec de telles « performances », les enseignants français ont désormais un salaire inférieur de 11 % à la moyenne des pays de l'OCDE alors qu'ils détiennent le niveau de qualification le plus élevé. L'OCDE conclut que les systèmes éducatifs les plus performants sont ceux où les professeurs sont les mieux rémunérés.

En France, la conjugaison de la dégradation des niveaux de rémunération et de celle des conditions de travail est une des explications majeures de la crise de recrutement actuelle. Il est plus que temps de revaloriser nos salaires et nos métiers.

Cette CAPA a été l'occasion de rappeler l'attachement du SNES-FSU et des syndicats de la FSU à la double évaluation des professeurs.

- Une évaluation administrative (notation sur 40) qui répond à ce qui relève du respect des obligations professionnelles.

- Une évaluation pédagogique (notation sur 60) pour laquelle les missions des Inspecteurs Pédagogiques doivent être réorientées vers l'aide et le conseil et reposer sur la réalité du travail qui est fait dans la classe. Les inspections pédagogiques doivent être plus fréquentes, leur rythme doit être le même pour tous. Pour le SNES-FSU, aucune confusion ne doit avoir lieu entre les deux domaines administratif et pédagogique.

Actuellement, l'évaluation a plus comme objectif de quantifier un pseudo-mérite que de participer à l'amélioration de la qualité du travail des personnels. Les professeurs sont de plus en plus sommés d'appliquer des « bonnes pratiques »,

variables et parfois contradictoires, utilisées par la hiérarchie dans l'objectif de peser sur le déroulement de la carrière. Par ailleurs, l'inspection est trop souvent ressentie comme un jugement, pouvant placer les collègues en situation de perte de confiance voire de souffrance professionnelle. Enfin, les pratiques actuelles de notation pédagogique sont source de profondes inégalités en fonction des disciplines.

Le système actuel d'avancement d'échelon à trois rythmes aboutit à une hiérarchisation artificielle des collègues. En effet, l'administration doit trouver chaque année 30 % de collègues qui seront promus au grand choix, 50 % au choix et 20 % à l'ancienneté. Ces pourcentages, totalement arbitraires, sont constants depuis des décennies.

Équilibres disciplinaires.

Si la majorité des disciplines, pour lesquelles les effectifs sont significatifs, tutoie les 30% de promus au grand choix, certaines continuent de poser problème. Comment expliquer à nos collègues d'Italien, qui sont seulement 11,5% à être promus au grand choix, à nos collègues d'Espagnol, 22%, à nos collègues d'Anglais, 27,5%, ou à nos collègues de Lettres Classiques, 20%, qu'ils sont moins méritants que nos collègues des autres disciplines ?

Nous avons demandé de mettre rapidement un terme à ces situations d'iniquité et en priorité aux plus caricaturales.

Autre source d'iniquité, les retards d'inspection.

Si la LOLF fixe une périodicité de 4 ans, nous nous sommes attachés à rechercher les retards d'inspection de 5 ans et plus. Une fois de plus, le record est détenu par l'Italien, 33,3 % des collègues connaissent un retard d'inspection de 5 ans et plus. 23,26 % en Anglais, 16,6% et 19% en SII et Technologie, 27 %.

Le SNES-FSU est intervenu longuement sur la situation des Lettres Modernes et Classiques. Des collègues ont été inspectés, ils n'ont pas reçu de rapport d'inspection : ont-ils été produits ? Où sont-ils ?... Des collègues inspectés ont reçu des arrêtés annuels de notation. Ces arrêtés ne faisaient apparaître aucune modification de la notation pédagogique. Les collègues les plus « obstinés » ont demandé des explications et ont obtenu une modification de leur note pédagogique. Nous avons exigé que ces errances cessent et que les situations de nos collègues soient revues.

Barres de promotion 2014-2015

Accès à l'échelon	Grand choix				Choix			
	Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance	Note	Ancienneté de corps	Ancienneté d'échelon	Date de naissance
5	75.20	1a00m00j	01a08m00j	22/04/1985				
6	80.00	6a00m00j	02a02m20j	30/11/1982	76.60	7a00m00j	02a06m00j	20/11/1981
7	83.50	9a00m00j	2a00m00j	10/04/1982	80.30	10a02m05j	02a07m02j	26/03/1976
8	85.00	11a00m00j	2a06m00j	26/04/1973	82.44	1a00m00j	02a04m23j	21/09/1971
9	86.80	16a00m00j	2a00m00j	05/05/1973	84.00	16a00m00j	03a04m00j	14/01/1975
10	88.80	20a00m00j	2a06m00j	01/04/1970	85.90	15a00m00j	03a01m07j	28/04/1966
11	89.00	22a00m00j	2a08m13j	11/11/1965	86.00	26a00m00j	03a09m00j	27/11/1964

Avancement d'échelon des certifiés affectés dans le supérieur.

Selon les règles statutaires de la fonction publique, la promotion d'échelon des fonctionnaires doit être équitable. Le classement des fonctionnaires sur le tableau d'avancement d'échelon est fonction de l'appréciation par l'autorité de la "valeur professionnelle". Pour qu'il y ait respect de l'équité, il est donc nécessaire que les conditions et les modalités de cette appréciation soient équitables. En effet, si les certifiés affectés dans le second degré ont une double notation car ils ont deux évaluateurs, chef d'établissement et IPR, ce n'est pas le cas des certifiés affectés dans l'enseignement supérieur qui ont une seule note sur 100. Cela conduit à ce que, pour que l'équité soit respectée, l'avancement d'échelon des certifiés affectés dans le supérieur soit séparé de l'avancement des certifiés affectés dans le second degré. Lors de la CAPA, une organisation syndicale, FO, a proposé que les certifiés affectés dans le supérieur et ceux affectés dans le second degré soient sur le même tableau de promotion. Cela conduirait, en l'état, à une rupture de l'équité car la quasi-totalité des certifiés affectés dans le supérieur seraient promus au grand choix ou au choix.

ALAIN GALAN.

Ce matin, j'ai CAPA !

Alors, comment vous dire ? Une première CAPA c'est un peu comme un premier rendez-vous... on se fait belle. On s'habille bien, parce que quand même, on va voir du « gratin » ! D'abord, on est ponctuel. Je cours, je vole, pour atteindre le lieu fatidique et qui me semble au bout du monde ce matin-là... le Sacro-saint Rectorat, Avenue Cap de Croix. J'avais raison. C'est impressionnant. Du monde, il y en a. Beaucoup. Nous ne sommes pas moins d'une cinquantaine de personnes dans le salon de réception. Chacun devant son micro, chacun prêt à étudier les dossiers de promotion d'échelon d'environ 2900 collègues. Je retrouve mes camarades et rejoins ma place : je sais où elle est puisqu'un petit carton m'attend avec mon nom ! Les choses sérieuses commencent. Monsieur le Secrétaire Général du Rectorat prend la parole et présente ses vœux à l'assemblée. Puis, chaque organisation syndicale les présente à son tour. La CAPA commence. Dès lors, je prends pleinement la mesure de ce que signifie « être commissaire paritaire » : c'est être au cœur de la réflexion et veiller à l'équité, c'est aussi participer à une instance essentielle durant laquelle une certaine émulation s'empare de moi : rigueur et écoute sont de mise pour éviter les erreurs. L'exercice est passionnant et éprouvant : 4h de commission. Mais la journée est loin d'être finie ! 3000 enveloppes nous attendent : il faut maintenant prévenir les collègues des résultats de la CAPA. Au boulot !

MÉLANIE FAIVRE.



POUR LA

REVALORISATION

Au 1^{er} janvier 2015, le SMIC a été revu à la hausse mais le salaire des enseignants, lui, ne bouge pas.

En conséquence, un enseignant en début de carrière ne gagne à ce jour qu'1,1 fois le SMIC.

La retenue pour pension augmente elle aussi, ce qui réduit encore davantage le salaire du mois de janvier.

En 2014, nous n'avons perçu que l'équivalent de dix mois du salaire d'un fonctionnaire rémunéré au même échelon en 2000, effet conjugué de l'inflation, de l'augmentation de la retenue pour pension, et du point d'indice gelé depuis 2010.



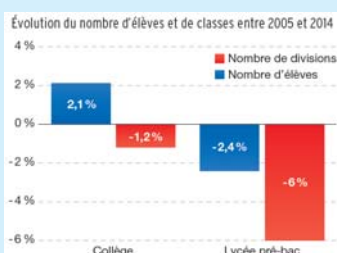
POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

En dix ans, les effectifs moyens sont passés de 24 à 24,8 en collège ; de 28,8 à 29,9 en lycée.

40,9 % des effectifs du second degré sont dans des classes entre 30 et 34 élèves dans l'enseignement public tandis que 29,1 % des élèves du privé sont dans des classes aux effectifs comparables.

Le **nombre total d'élèves** a diminué de **0,56 %** depuis 2005 mais le **nombre de classes**, lui, a baissé de **3,13 %**.

Il s'en suit une dégradation générale des taux d'encadrement !



ACADÉMIE

À L'APPEL DU SNES-FSU GRÈVE NATIONALE DANS TOUTE L'ÉDUCATION

mardi 3 février 2015
MOBILISONS-NOUS !

RÉMUNÉRATIONS

- Pour rendre notre métier attractif.
- Pour dégeler le point d'indice et aligner nos salaires sur l'inflation.
- Pour reconstruire la grille indiciaire des différents corps en y intégrant l'actuelle hors-classe.

MÉTIERS

- Pour rester concepteurs de nos métiers.
- Pour défendre nos statuts.
- Pour réaffirmer les missions principales de chacun de nos métiers.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Pour limiter le nombre d'élèves par classe.
- Pour exiger du temps de concertation inclus dans notre temps de service.
- Pour continuer à lutter contre les pressions managériales locales.

RASSEMBLEMENTS ET MANIFESTATIONS

TOULON

10H PLACE DE LA LIBERTÉ

NICE

10H30 PLACE GARIBALDI

